Service Commande Publique

AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRODUITS LAITIERS

OBJET DU MARCHE : fourniture de produits laitiers par l'UPC de la ville de Châtellerault

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur le Maire de CHATELLERAULT ou son représentant légal, agissant en vertu de la délibération n° 1 du conseil municipal du 10 avril 2008,

d'une part,

ET

La Société POMONA domiciliée Rue de Buxières 86220 LES ORMES

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - De conclure un avenant n° 1 au marché pour des fournitures supplémentaires de produits laitiers pour un montant de 6900 € T.T.C.

ARTICLE 2 – Le montant du marché passe ainsi de 34000 € T.T.C à 40900 € T.T.C (quarante mille neuf cent euros).

ARTICLE 3 - Toutes les autres conditions du marché demeurent inchangées.

CHATELLERAULT, le 22 janvier 2008

Le fournisseur,

Pour le Député-Maire,
L'adjointe à l'Education,

Anne-Florence BOURAT